



LE 3 JUILLET 2023 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Émilie Belzile, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Jérémy Robert et Stéphan Dubé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

2 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023
3. Adoption des comptes à payer de mois de juin 2023
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)
7. Signature de la convention d'aide financière- relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
8. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
9. Financement temporaire pour la construction d'un entrepôt d'abrasifs
10. Dérogation mineure 2023-02
11. Dérogation mineure 2023-03
12. Résolution emprunt RIDT
13. Fermeture du bureau vacances estivales
14. Travaux rangs Saint-Grégoire Nord et Sud
15. Tracteur à gazon (soumission)
16. Panneau d'aluminium station de lavage (soumission)

17. Affaires nouvelles

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-115

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Après lecture, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023 2023-116

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer de mois de juin 2023 2023-117

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter les comptes du mois de juin 2023, au montant de 48 769.09 \$

Adoptée à l'unanimité

4. Acceptation des dépenses d'investissement 2023-118

Il est proposé par le conseiller Jérémie Robert d'adopter les dépenses d'investissement du mois de juin 2023, au montant 63 860.93\$

Groupe EMS	Station de lavage	12 375,91 \$	StationsEAE
Joseph Dumont	Travaux Rg St-Grégoire Nord	11 465,89 \$	PPA-CE
Joseph Dumont	Travaux Rg St-Grégoire Nord	26 798,81 \$	TECQ
Groupement Forestier	Ponceau	978,89 \$	PPA-CE
Forotek ltd	Préparer terrain station de lavage	627,35 \$	StationsEAE
Électricité SMP	Électricité Station de lavage et bureau	1 151,35 \$	StationsEAE
Ray Réfrigération	Thermopompes bureau municipal	10 462,73 \$	PRABAM
Total		63 860.93 \$	

Adoptée à l'unanimité

5. Correspondance

La correspondance est déposée.

La Fabrique d'Auclair demande une rencontre avec la Municipalité, la MRC et le diocésain pour présenter un projet de salle communautaire dans l'église. Le conseil est favorable à cette rencontre à l'automne. La directrice va envoyer une lettre à la Fabrique pour les aviser de la décision du conseil.

6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) 2023-119

La conseillère Cynthia Dumont, donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil qu'un projet de Règlement numéro 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Présentation et dépôt du projet de règlement 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) (avec dispense de lecture)

La conseillère Cynthia Dumont, dépose et présente le projet de Règlement 2023-02, le présent règlement a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

Adoptée à l'unanimité

**7. Signature de la convention d'aide financière- relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
2023- 120**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair est admissible à une aide financière de 396 000\$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière relative à l'octroi à la Municipalité d'Auclair, par la ministre des Affaires municipales, d'une aide financière dans le cadre du PRACIM pour le projet de construction d'un entrepôt d'abrasifs doit être signée et retournée à la ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé, secondé par la conseillère Claudia Dumont et résolu unanimement :

- **DE** procéder à la signature de la convention et de nommer et le maire, Bruno Bonesso, signataire de la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**8. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
2023- 121**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Émilie Belzile, et résolu unanimement ;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, Bruno Bonesso, et la directrice générale, Josée Dubé, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE la directrice générale, Josée Dubé soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

9. Financement temporaire pour la construction d'un entrepôt d'abrasifs 2023-122

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair est admissible à une aide financière de 396 000\$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Émilie Belzile, secondé par le conseiller Stéphane Dubé et résolu unanimement :

- **DE** procéder à un financement temporaire de 396 00\$, pour défrayer les coûts des travaux en attendant de recevoir le montant de l'aide financière.
- **DE** nommer la directrice générale, Josée Dubé, et le maire, Bruno Bonesso, signataires des effets légaux entourant cet emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité

10. Dérogation mineure 2023-02 2023-123

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de Zonage numéro 2014-07 concernant la marge de recul avant. Les propriétaires souhaitent pouvoir construire une maison de 56'x 50' au 24 chemin du Lac lots 49-,RG 11/49-14 RG 11 en zone villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage autorise une marge de recul avant minimale de 6 mètres, avec la nouvelle construction la marge de recul serait de 5 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé ce dossier lors d'une rencontre régulière tenue le 6 juin 2023, et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU' un avis public a été diffusé à la population le 7 juin 2023, annonçant que la demande serait soumise au conseil municipal lors de sa séance du 3 juillet 2023;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'approuver la demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Thibault & Madame Odette Dumont pour la construction d'une maison.

Adoptée à l'unanimité

**11. Dérogation mineure 2023-03
2023-124**

CONSIDÉRANT QU'une demande dérogation mineure au règlement de lotissement concernant les dimensions minimales de largeur sur deux lots résidentiels, lots : 51-1 et 51-2

Adresse : 304 chemin du Rang-Saint-Grégoire-Sud.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite pouvoir subdiviser la propriété en deux;

Dimension des lots projetés :

Lots 51-1 et partie lot 51-2 = $1\,962.1\text{ m}^2 + 2\,794.5\text{ m}^2 = 4\,756.6\text{ m}^2$

Partie lot 51-2 : $4\,756.7\text{ m}^2$

Profondeur :

Lots 51-1 et partie lot 51-2 = $50.29\text{ m} + 47.24\text{ m} = 97.53\text{ m}$

Partie lot 51-2 : 97.53 m .

Largeur :

Lots 51-1 et partie lot 51-2 = $39.01\text{ m} + 9.75\text{ m} = 48.76\text{ m}$ (au lieu de 50 m.)

Partie lot 51-2 : **48.77 m.** (au lieu de 50 m.)

L'article 3.15 Dimensions des lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain du règlement de lotissement numéro 2014-09 de la municipalité d'Auclair autorise le lotissement de lots (Lots non desservis (aucun service)) dont :

- La superficie minimale est égale ou supérieure à $4\,000\text{ m}^2$.
- La profondeur minimale de 60 m.
- La largeur minimale de 50 m.

Or les largeurs minimales proposées dans le plan descriptif sont de :

- Lots 51-1 et partie lot 51-2 = $39.01\text{ m} + 9.75\text{ m} = 48.76\text{ m}$ (au lieu de 50 m.). Soit 97.52% de la largeur minimale requise.
- Partie lot 51-2 : 48.77 m . (au lieu de 50 m.). Soit 97.54% de la largeur minimale requise.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé ce dossier lors d'une rencontre régulière tenue le 6 juin 2023, et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été diffusé à la population le 7 juin 2023, annonçant que la demande serait soumise au conseil municipal lors de sa séance du 3 juillet 2023;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'approuver la demande de dérogation mineure de monsieur David Robert, pour la subdivision de sa propriété située au 304 chemin du Rang-Saint-Grégoire-Sud.

Adoptée à l'unanimité

12. Autorisation pour la régie intermunicipale des déchets de Témiscouata de procéder au règlement d'emprunt r-014 décrétant une dépense et un emprunt de 456 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire 2023-125

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé, appuyé par la conseillère Émilie Belzile et résolu unanimement que la municipalité d'Aclair autorise la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata à procéder au règlement d'emprunt R-014 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 456 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire ».

Adoptée à l'unanimité

13. Fermeture du bureau vacances estivales

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie que pour la saison estivale 2023, le bureau municipal soit fermé la semaine du 30 juillet au 5 août.

Adoptée à l'unanimité

14. Travaux rangs Saint-Grégoire Nord et Sud 2023-126

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à travaux des voiries qui consistent au reprofilage des fossés, excavation de la chaussée, rechargement de la chaussée, enrochement des fossés et changement de ponceaux pour les rangs Saint-Grégoire Nord et Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé les tarifs pour 2023 à trois entrepreneurs;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires sur trois ont répondu à l'invitation;

ATTENDU QUE les travaux pour le rang Saint-Grégoire Nord sont déjà effectués;

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'accepter, avec les précisions à convenir entre les parties, d'accepter l'offre de service d'excavation Joseph Dumont le plus bas soumissionnaire pour un montant d'environ 50 000\$;

Cette dépense sera payée avec le programme de la TECQ et avec l'aide à la voirie locale (PPA-CA).

Adoptée à l'unanimité

15. Achat d'un tracteur à gazon 2023-127

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'achat d'un tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur actuel n'est plus en état;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé d'accepter la soumission de Roger A Pelletier Inc. au montant de 3 461\$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un tracteur à gazon Cub Cadet.

Adoptée à l'unanimité

16. Panneau d'aluminium station de lavage

2023-128

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut sensibiliser les gens à l'importance de laver toutes les embarcations nautiques;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter la soumission de Conception GB et de commander 2 affiches en aluminium 3' X 5', au montant de 670\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

17. Affaires nouvelles

**a. Honoraires professionnels- projet entrepôt d'abrasif- surveillance des travaux
2023- 129**

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert et résolu unanimement d'accepter l'offre de TR3E Expert-conseil inc., selon les conditions décrites dans l'offre de service reçue le 4 avril 2023 au montant de 12 355\$ taxes en sus. Pour le suivi des soumissions, la surveillance de bureau, la surveillance de chantier, directive de chantier et acceptation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

**b. Offre de service Marie-Ève Chouinard
2023- 130**

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter l'offre de service de L'Atelier Créatif Marie-Ève Chouinard au coût de 1 950\$ plus les taxes applicables. Cette offre est pour la conception de plans pour la réfection extérieure de l'ancien restaurant situé au 691, rue du Clocher.

Adoptée à l'unanimité

**c. Parc La Chanterelle
2023- 131**

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'offrir un montant de 500\$ en tant que partenaire financier pour l'aménagement de la cour La Chanterelle à Saint-Juste-du-Lac. L'aménagement de ce nouveau parc servira pour la garderie scolaire et le service de garde pour tous les enfants du JAL.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

Les membres du conseil ont été visiter le jardin céleste pour voir les réparations nécessaires.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie que la séance soit levée à 20 h 42.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière